

## **C.A.P.N. des professeurs agrégés des 1, 2 et 3 juillet 2008 (accès à la hors classe)**

Depuis la note de service de novembre 2004, une évaluation et un avancement de grade largement discrétionnaires ont été mis en place dans l'objectif de réaliser des économies substantielles sur la retraite de tous les collègues qui partiront sans cette légitime gratification de fin de carrière. Alors qu'avec l'ancien barème (avant 2005), **tous les agrégés par concours exerçant dans le supérieur ayant atteint 4 années d'ancienneté dans le 11<sup>e</sup> échelon étaient promus**, le nombre des exclus ne cesse désormais d'augmenter. Leur nombre précis ne peut être fourni, dans la mesure où de nombreux dossiers restent bloqués en Capa, mais il est certainement supérieur à 200. Pour l'ensemble des promouvables (second degré + supérieur), on estime à environ 70% la part des agrégés au 11<sup>e</sup> échelon qui ne peut espérer atteindre la hors classe. L'explication de cette situation doit être recherchée dans les caractéristiques suivantes du barème : écrasement des écarts entre les échelons et de l'ancienneté dans le onzième, disparition de la bonification pour ceux ayant dépassé 4 ans dans cet échelon.

A l'architecture du barème, il faut ajouter les pratiques contraires à l'esprit de cette promotion. Nous voulons essentiellement parler des modifications des avis d'une année à l'autre, au rythme des changements de chef d'établissement, **alors que le jugement doit concerner l'ensemble de la carrière**. Les conséquences, en termes de découragement, sont inestimables. Et même si le ratio promus/promouvables a été substantiellement augmenté ces deux dernières années pour atteindre 6,2% en 2008, il n'est pas certain, dans la mesure où barème et procédure ne sont pas satisfaisants, que le nombre des déçus connaisse une baisse significative.

Il y a néanmoins des motifs de satisfaction, au premier rang desquels figure l'écoute attentive accordée en séance à l'étude des situations singulières. En

particulier, les collègues victimes des conditions d'attribution des points d'échelon, s'ils bénéficiaient de la bonification rectorale maximale et s'ils avaient 4 années ou plus d'ancienneté dans le 11<sup>e</sup> échelon, ont été promus (13 dont 8 « liste d'aptitude »). **Il convient de rappeler avec vigueur aux membres des commissions académiques que ces dossiers doivent impérativement être transmis à la CAPN.** En outre, le retour bienvenu à une barre unique de promotion (pour les Prag exclusivement) a été confirmé et aucun dossier ayant atteint cette barre n'a été écarté alors que, rappelons-le, le barème n'est plus qu'un instrument d'aide à la décision et, en conséquence, ne s'impose nullement à l'administration.

L'augmentation susmentionnée des possibilités budgétaires (2221 contre 2077 en 2007) reste encore insuffisante au regard de la population examinée en CAPA 35830 (second degré et supérieur confondus), parmi lesquels 7130 ont été transmis à la CAPN. Ajoutons à ces données que nous décomptons plus de 9000 agrégés au 11<sup>e</sup> échelon dont environ 4000 avec, au moins, 4 ans d'ancienneté dans celui-ci.

Pour l'enseignement supérieur, les 264 candidats promus (contre 273 en 2007), soit 11,9%, pourcentage sensiblement égal à notre part dans l'ensemble des agrégés au 11<sup>e</sup> échelon, sont nés entre 1944 et 1960 (y compris les promus du 10<sup>e</sup> échelon qui ne représentent que 2,3%), et 70% entre 1950 et 1956. L'âge moyen reste élevé (environ 55 ans), environ supérieur d'une année à la moyenne générale de la liste.

Les promotions d'agrégés par liste d'aptitude demeurent à un niveau modeste : 5,6% (contre 3,7% en 2007, 11% en 2006, 19,3% en 2005 et 5,5% en 2004). La part des femmes est à peu près identique à celle de l'an dernier [40% contre 43,6% en 2007 (en excluant les STI)]. Parmi les promus au 11<sup>e</sup> échelon (97,7%), il convient de remarquer une profonde modification : alors que l'an dernier les professeurs ayant 4 ans et plus d'ancienneté dans l'échelon représentaient plus de 71%, leur part en 2008 est fortement réduite (48%). Ce chiffre illustre, si besoin était, les effets néfastes induits par la logique du barème (cf. premier paragraphe).

**La priorité reste la nécessité d'augmenter le nombre d'emplois budgétaires et de modifier l'équilibre du barème afin de faire de la hors classe le terme de la carrière de tous les agrégés.**

**Bilan par discipline**

<b>Discipline</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>	<b>2002</b>	<b>2001</b>
Allemand	4	7	12	3	3	2	5	2
Anglais	29	36	20	19	18	28	21	10
Arts plast - arts appl.	5	9	2	5	3	5	4	2
Économie et gestion	40	26	16	12	19	16	15	6
Éducation musicale	3	5	2	4	3	2	2	1
EPS	40	31	17	13	15	21	17	11
Espagnol	4	8	2	2	5	5	2	2
Histoire-géographie	9	7	16	9	9	9	10	16
Italien	0	2	0	1	1	0	0	2
Lettres	18	26	18	13	18	25	27	21
Mathématiques	39	36	24	20	33	28	22	12
Philosophie	4	3	6	2	3	7	6	6
Portugais	0	1	0	1	0	1	0	0
Russe	0	0	0	0	0	1	1	0
SVT	4	4	3	3	4	2	6	3
Sciences physiques	17	20	14	10	15	12	10	5
SES	4	6	2	1	1	4	1	1
STI	44	46	19	17	20	17	13	8

**Répartition académique :**

Aix-Marseille : 8 contre 15 en 2007

Amiens : 6 contre 2 en 2007

Besançon : 7 contre 5 en 2007

Bordeaux : 13 contre 17 en 2007

Caen : 4 contre 3 en 2007

Clermont : 4 contre 3 en 2007

Corse : 0 contre 2 en 2007

Créteil : 16 contre 16 en 2007

Dijon : 7 contre 4 en 2007

Grenoble : 12 contre 16 en 2007

Guadeloupe : 2 contre 1 en 2007

Lille : 16 contre 15 en 2007

Limoges : 3 contre 5 en 2007

Lyon : 16 contre 15 en 2007  
Martinique : 1 contre 1 en 2007  
Montpellier : 12 contre 10 en 2007  
Nantes : 13 contre 10 en 2007  
Nancy : 11 contre 12 en 2007  
Nice : 10 contre 12 en 2007  
Orléans-Tours : 8 contre 12 en 2007  
Paris : 17 contre 24 en 2007  
Poitiers : 7 contre 8 en 2007  
Reims : 6 contre 4 en 2007  
Rennes : 12 contre 4 en 2007  
Réunion : 3 contre 1 en 2007  
Rouen : 7 contre 9 en 2007  
Strasbourg : 7 contre 10 en 2007  
Toulouse : 16 contre 14 en 2007  
Versailles : 19 contre 23 en 2007

Hervé LELOUREC  
Alain POLICAR